

**Tableau annuel d'avancement**  
**au Grade de ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**ARRETE n° 36 bis /2020**

**Le MAIRE de Montescot**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ATSEM

**Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04/03/2020**

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade de ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade	Promouvable à la date du
1 - M. Sandrine RAMIREZ	Atsem principal 2 <sup>ème</sup> classe	01 / 01 /2020
2-.....	.....	.. / .. /2020
3 -.....	.....	.. / .. /2020

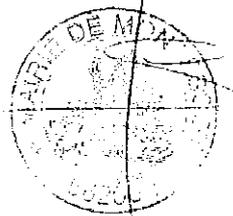
**Article 2 :**

La DGS est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Perpignan  
Le, 30/03/2020

Publié le 22 JUN 2020

**Louis SALA, Maire**



Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux Intéressés le :